

RENTREE BUDGETAIRE 2011

Discours de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

- Monsieur le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale ;
- Monsieur le Représentant résident du FMI ;
- Monsieur le Représentant Officiel de la Banque Africaine de Développement ;
- Monsieur le Chef de Mission de la BOAD en Côte d'Ivoire ;
- Mesdames et Messieurs les Responsables et représentants des organisations du secteur privé ;
- Mesdames et Messieurs les Responsables et représentants des organisations de la société civile ;
- Mesdames et Messieurs les Responsables et représentants des organisations syndicales ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux, responsables d'entreprises ;
- Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants d'organes décentralisés et déconcentrés de l'Etat ;
- Honorables invités, Mesdames et Messieurs ;

C'est pour moi un honneur et un agréable devoir, de prendre la parole ce matin, à l'occasion de la rentrée budgétaire 2011.

Je voudrais exprimer à l'endroit de chacun de vous et de vos structures respectives, mes vifs et sincères remerciements, pour votre présence effective.

Cette forte participation nous conforte dans notre démarche, de garantir une bonne lisibilité de l'action administrative, notamment à travers le renforcement de la transparence, l'instauration d'un dialogue permanent avec nos partenaires et la prise en compte des préoccupations sectorielles dans les politiques économiques.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

La rentrée budgétaire 2011 est particulière, en ce qu'elle intervient à une date inhabituelle et dans un contexte spécifique.

En effet, la crise post-électorale que notre pays a connu, n'a pas permis de poursuivre l'élan imprimé depuis 2008, en ce qui concerne le respect du principe d'annualité du budget de l'Etat.

La profondeur de la crise et ses conséquences, ont nécessité la préparation d'un nouveau budget, en vue d'intégrer les nouvelles données.

La crise a entraîné une réduction de la capacité opérationnelle de l'Administration publique, quasi-systématiquement pillée. Les seuls services des Impôts et des Douanes ont perdu, outre leur matériel roulant, environ 1500 micro-ordinateurs.

Le secteur privé a également été sinistré et une partie de son outil de production a été détruite.

Au niveau de nos relations avec les partenaires au développement, le programme économique et financier à moyen terme, qui devrait permettre à la Côte d'Ivoire d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTTE en 2011, a été annulé.

La conséquence de cette situation est la baisse du niveau d'activités en 2011, matérialisée notamment par un taux de croissance du PIB négatif de 6,3%.

Le budget 2011 a donc été bâti sur la base d'hypothèses prenant en compte cet environnement difficile, laissant apparaître un contraste entre l'évolution des recettes de l'Etat et celles des dépenses.

Ainsi, les recettes connaissent des baisses significatives tandis que les dépenses incompressibles sont de plus en plus importantes, du fait des nouvelles urgences liées à la situation post-crise.

La présentation du Directeur Général du Budget et des Finances dans quelques instants permettra de donner les caractéristiques spécifiques de ce budget.

Toutefois, la nature de certaines contraintes particulières m'amène à faire les remarques ci-après :

Au niveau des ressources, le budget 2011 intègre un gap de financement à rechercher de 360,5 milliards, soit 4,2% du PIB. Nous continuons nos efforts pour la couverture de ce gap.

S'agissant des dépenses :

- le service de la dette s'établit à 1291,5 milliards, soit 15% du PIB et 42,3% du montant total du budget.

Ce niveau est consécutif à la prise en compte de l'ensemble des engagements de l'Etat, en vue de trouver des mécanismes de traitement tenant compte de l'impact de la crise post-électorale et de la nécessité de sauvegarder la qualité de la signature de l'Etat.

Au demeurant, ce niveau de dette nous interpelle sur la nécessité d'accélérer nos réflexions sur la politique d'endettement post-point d'achèvement.

- la poursuite du processus de normalisation a nécessité la mise en place de crédits, pour permettre l'organisation des élections législatives et la mise en œuvre du volet militaire de l'Accord de Ouagadougou ;

- la dégradation de la situation humanitaire a requis le financement du Programme Présidentiel d'Urgence, à hauteur de 45 milliards de F CFA ;
- un effort exceptionnel est fait pour assurer le financement du programme d'urgence de réhabilitation des voiries d'Abidjan.

En somme, malgré la couverture du gap de financement à rechercher, le déficit budgétaire devrait s'établir à 8,5% du PIB en 2011 contre 2% en 2010.

Dans ces conditions, la gestion des finances publiques, exige davantage de rigueur et une compréhension mutuelles des contraintes et des défis.

Tel est le sens de cette rencontre d'information et d'échanges.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Comme nous pouvons le constater, nonobstant le soutien de nos partenaires au développement, que je voudrais vivement saluer, de nombreuses contraintes pèsent sur les finances publiques en 2011.

C'est pourquoi, plus que jamais, nous devons faire en sorte que les dotations allouées aux dépenses publiques servent effectivement à remplir les raisons de leur affectation. Il s'agit en d'autres termes, de garantir la concordance entre l'exécution financière des budgets et l'exécution physique.

A cet égard, l'Inspecteur Général des Finances, a été déjà été saisi, pour me transmettre un rapport trimestriel consolidé sur l'exécution financière et physique des budgets des Directeurs des Affaires Administratives et Financières de tous les ministères.

De même, les contraintes nous imposent de trouver une solution à la question de la régulation budgétaire, de sorte à ne pas creuser davantage le déficit. Autrement dit, les dépenses doivent être engagées dans les limites de nos possibilités de recouvrement effectives de recettes.

Cela exige un meilleur encadrement des procédures exceptionnelles, particulièrement en ce qui le recours aux marchés de gré à gré et aux avances de trésorerie.

Un comité a été mis en place, pour garantir un meilleur suivi des avances de trésorerie et la fin de l'utilisation abusive de cette procédure.

En outre, nous n'avons pas le droit d'accumuler à nouveaux des arriérés intérieurs au détriment du secteur privé, engagé avec nous dans le processus de relance post-crise. D'ailleurs, l'Etat entend faire un effort de paiement cash de 144 milliards en 2011, pour réduire de façon substantielle le stock d'arriérés à fin 2010 de 182 milliards.

De façon générale, il est indispensable de proscrire l'indiscipline budgétaire, pour éviter certains maux comme la constitution de passifs. L'existence de passifs constitue la preuve même du non respect des principes de base qui commandent la gestion des finances publiques.

A titre exceptionnel, le Gouvernement a décidé de procéder à l'inventaire et à l'audit des passifs, en vue de prendre des mesures correctives appropriées, notamment en termes de paiement des prestations ou travaux validés, mais également, de sanctions à l'encontre des acteurs administratifs responsables.

C'est pourquoi, je voudrais appeler l'attention des acteurs de la chaîne d'exécution des dépenses publiques et des opérateurs économiques, sur la nécessité de donner tout son sens à la notion de responsabilité.

En tant que gestionnaire des finances publiques, nous avons un rôle de premier ordre à jouer dans la mise en œuvre de la volonté du Gouvernement, de faire de notre pays, une référence en matière de bonne gouvernance.

En un mot, nous devons montrer que la culture du résultat et de la transparence est possible en Côte d'Ivoire et est une réalité pour l'ensemble des acteurs de la gestion des finances publiques.

Aucun dérapage ne sera donc admis et aucune excuse ne saurait être tolérée.

L'Administration financière doit constituer un acteur proactif, donnant des réponses concrètes aux préoccupations des populations, tout en favorisant l'initiative privée.

De la qualité de l'Administration publique, dépendent le dynamisme du secteur privé et l'attractivité de notre économie.

A cet égard, il nous faut consolider les acquis des réformes des finances publiques, en maintenant la dynamique d'auto-critique et d'amélioration de nos systèmes, dans la perspective et au-delà du point d'achèvement envisagé au premier semestre 2012.

L'horizon du point d'achèvement de l'initiative PPTTE ne doit pas être une finalité, mais un moyen contribuant à remettre notre pays sur le sentier de la croissance et du développement.

Pour ce faire, nous avons une seule alternative, conforter dans la durée notre capital « confiance », à travers la restauration des valeurs du travail, du mérite et de la rigueur ainsi que la gestion transparente et efficace des ressources publiques.

C'est sur ces mots que je voudrais clore mes propos, en réitérant mes remerciements à l'ensemble des invités.

Merci de votre aimable attention.

DIBY KOFFI Charles